

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article : 1 (2ème alinéa)

Déposée par Monsieur : Alain Lamassoure

Qualité : Membre

Article 1 (2ème alinéa)

2. L'Union respecte l'identité nationale de ses Etats membres, **la nature et le fondement de leur régime politique, leur structure constitutionnelle, y compris l'organisation des pouvoirs au niveau national, régional et local.**

Les Etats membres s'engagent entre eux à une solidarité sans cesse plus étroite, au sein de l'Union comme en-dehors d'elle.

L'Union et les Etats membres sont liés par une obligation de loyauté mutuelle.

Explication :

- La première phrase permet d'intégrer l'article 9§6, et d'évoquer indirectement la coexistence de monarchies et de républiques – la « nature » des régimes -, ainsi que leurs fondements - religieux ou laïcs.

- Il s'agit de compléter l'article 1 pour en faire un article décrivant les « droits et devoirs des Etats dans l'Union. L'idée très forte « d'union sans cesse plus étroite » est reprise, mais d'une manière plus respectueuse des Etats, puisque la participation à l'U.E. ne serait pas considérée comme le moyen unique d'être plus solidaires.